

Quant à moi, je suis un philosophe, et grâce à mon invincible dédain des formalités, des puérités, et des travers, grâce à ma haine de toutes les impositions, je suis resté chez moi, préférant un bon feu de grille à un froid polaire, malgré le plaisir que j'aurais eu à dire dans quatre-vingt maisons que j'arrivais gelé.

J'y ai gagné de ne pas avoir d'ampoules à la main, et de ne pas recevoir les bons souhaits de ceux qui, pendant 364 jours de l'année, me vouent à tous les diables, et qui en font autant le jour de l'an, malgré qu'ils m'eussent dit le contraire.

* * *
Les seules visites que j'aie reçues sont celles des porteurs de journaux qui, eux du moins, ne cachent pas qu'ils viennent uniquement chercher des étrennes.

Toute l'après-midi, j'ai attendu la visite de Mgr. Bourget, mais je n'ai pas été plus favorisé que le Séminaire de St. Sulpice auquel il refuse obstinément le trésor de sa présence réelle, mais non efficace, parce que le Séminaire ne veut pas lui donner la moitié de ses biens.

J'aurais cela de commun avec le Séminaire, si nous n'avions pas déjà cela même de très-différent, qu'il est très-riche, et que je suis très-pauvre.

C'est peut-être pour cela que Mgr. n'est pas venu me voir.

* * *
Je me demande pourquoi l'on se donne tant la peine d'être agréable aux femmes. Rien n'est plus hétérodoxe.

En effet, St. Jean Chrysostôme, père de l'église, ne disait-il pas que la femme est la souveraine peste et le dard aigu du démon ? St. Augustin n'affirmait-il pas que la femme *ne peut ni enseigner, ni témoigner, ni compromettre, ni juger*.

Et St. Jean de Damas, pas du tout galant, qui disait que la femme est *une méchante bourrique, un affreux ténia qui a son siège dans le cœur de l'homme, fille du mensonge, sentinelle avancée de l'enfer, indomptable Bellone, ennemie jurée de la paix !*

Et St. Jérôme qui la comparait à un *scorpion, au total une dangereuse espèce !*

Plein de ces maximes, j'ai refusé l'honneur de ma visite aux dames de Montréal, ne voulant pas contredire les saints pères, et trop galant toutefois pour m'exposer à leur donner raison.

* * *
Ah ! s'il en était des femmes du Canada comme de celles des Etats-Unis, je ne dis pas !

Là, le mariage est devenu, dans toute l'étendue de l'Union, un contrat libre, exclusivement civil et privé ; la femme mariée possède une capacité absolue en ce qui touche sa personne ou ses biens ; elle administre sa fortune, quand sa fortune est indépendante de celle du mari ; elle achète, elle aliène, elle fait ou ne fait pas de commerce à son gré ; et si elle fait un commerce, si elle